



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20190722-CONS-AG-19-054
-DE
Date de télétransmission : 29/07/2019
Date de réception préfecture : 29/07/2019

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 22 juillet 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Transformation de postes – Réorganisation du service opérationnel de la Direction de la collecte des déchets

L'An Deux Mille dix-neuf, le 22 juillet à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 16 juillet 2019.

PRESENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique CARRIER, Thérèse LORENZI, Céline SIMONI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Jean-Jacques PADOVANI, Philippe PERETTI, Etienne PERFETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI, Pierre SAVELLI.

ONT DONNE POUVOIR :

Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGIO
Pierre-Noël LUIGGI	à	Linda PIPERI
Lucien NATALI	à	Jean-Jacques PADOVANI
Jean-Michel SAVELLI	à	Michel ROSSI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Guy ARMANET	à	Henri POYET
Emma MUSSIER	à	Jean-Michel VALERY

QUORUM : 21

ABSENTS : Jean ZUCCARELLI, Julien MORGANTI, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUEMER, Catherine MEZZANA.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Transformation de postes – Réorganisation du service opérationnel de la Direction de la collecte des déchets

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le tableau des effectifs ;

Considérant que les postes budgétaires n°PB-00293, PB-00295, PB-00296, PB-00298, PB-00299, PB-00302, PB-00303, PB-00304, PB-00306, PB-00307, PB-00308 et PB-00312 correspondants au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe sont vacants au tableau des effectifs,

Considérant, en conséquence, qu'il convient de transformer le grade des emplois permanents vacants au tableau des effectifs afin de pouvoir nommer des agents techniques ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE
(A l'unanimité)**

La création de 12 emplois permanents pouvant être pourvus par des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux et des grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, par transformation de 12 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

APPROUVE

La modification du tableau des effectifs correspondante ;

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.